

GRAND CONSEIL NEUCHÂTELOIS – AMENDEMENT

<i>À compléter par le secrétariat général du Grand Conseil lors de la réception du document déposé</i>			
Département(s)	DSRS	Date	17 avril 2024
Numéro		Heure	

Auteur-e(-s) : Conseil d'État	Lié à (obligatoire) : ad 24.603com
Titre : Amendement à l'injonction de la commission de gestion et d'évaluation, du 26 mars 2024, Structure fonctionnelle du service	
Contenu : Pour le bien des collaborateur-trice-s et des usager-ère-s, le Grand Conseil enjoint au Conseil d'État de confier à un organe externe et indépendant le mandat d'évaluer la structure, le fonctionnement et la gouvernance du SPAJ, au sens des constats du présent rapport et de l'audit Vicario. Cette évaluation doit être réalisée (<i>suppression de : sans attendre et</i>) en concertation avec la commission de gestion et d'évaluation ; ses résultats devront être présentés avant la fin de la présente législature.	
Motivation (facultatif) :	

Auteur-e ou premier-ère signataire : <i>prénom, nom</i> (obligatoire) : Alain Ribaux, président du Conseil d'État		
Autres signataires (<i>prénom, nom</i>) :	Autres signataires suite (<i>prénom, nom</i>) :	Autres signataires suite (<i>prénom, nom</i>) :